

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du jeudi 6 juillet 2017**  
**à 14 H 30 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 6 juillet 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan, donnant pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental paierie de Loire Atlantique.
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du 6 juillet 2017**  
**à 14h30 à LA ROCHE BERNARD**

**5. RESSOURCES**

**Création d'un emploi non-permanent d'ingénieur hydraulicien**

Dans le cadre d'un futur congé maternité en fin d'année 2017, il est demandé au Conseil d'Administration de remplacer notre Ingénieure hydraulicienne. Compte tenu du plan de charge de travail (suivi des études hydrauliques, révision du PAPI, assistance aux maîtres d'ouvrage locaux, révision des vannes...), il est indispensable de la remplacer pendant son absence, son travail ne pouvant pas être absorbé par ses collègues ou mis en attente.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer un poste d'Ingénieur hydraulicien avec les caractéristiques suivantes :

- Emploi non permanent de 5 mois
- Poste à pourvoir le 11 septembre 2017, pour assurer une période de tuilage d'une semaine.
- Grade d'Ingénieur
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire.

Les crédits pour ce remplacement sont prévus au chapitre 012 « Charges de Personnel » et l'assurance statutaire remboursera une partie de la rémunération de l'agent titulaire pendant son congé maternité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide le remplacement de cet emploi non permanent dans les conditions mentionnées ci-dessus.**

**Pour Extrait Conforme**  
**La Présidente**

**Solène MICHENOT**